Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260528-DCM202628050671-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	25
Votants	28

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Céline AMELINE, Gérard BERRÉE, Valérie BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Daniel GUERARD, Roland HERCOUËT, Sonia JEAN-MARIE, Anthony LEBORGNE, Sylvie LEROY, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Anne BRIONNE, Chantal PERSAIS à Roland HERCOUËT, Thomas SANDER à Nicolas VERON GRUAU

Absents : Sabine ROULLET

A été nommée secrétaire : Gérard BERRÉE

2026-2805-067 – Institution et Vie Politique : désignation de deux représentants communaux auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dite CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C IV ;

Vu la délibération n°2026-52 du conseil communautaire en date du 04 mai 2026 relative à la création et composition de la CLECT ;

Par délibération en date du 04 mai 2026, le conseil communautaire a délibéré sur la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, dite CLECT, qui a vocation à procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI suite aux transferts de compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C IV alinéas 1er et 2ème du Code Général des Impôts :

- La CLECT est composée d'un représentant au moins de chaque communes membres. La loi impose que les membres de la CLECT soient membres des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI ;
- Aucun nombre maximum de membres n'est imposé ;
- La CLECT est présidée de droit par un Président et un Vice-Président élus en son sein.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260528-DCM202628050671-DE

Il a été acté de créer ladite CLECT entre la Communauté de Communes de Brocéliande et ses communes membres, pour la durée du mandat, de fixer sa composition à 10 membres répartis comme suit :

- 2 délégués pour Bréal-sous-Montfort,
- 2 délégués pour Plélan-le-Grand,
- 1 délégué pour chacune des communes de Maxent, Monterfil, Paimpont, Saint-Péran, Saint-Thurial et Treffendel.

Catherine ROBIN et Roland HERCOUET se portent candidats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'effectuer un vote à main levée,
- Désigne Catherine ROBIN et Roland HERCOUET comme délégués de Bréal-sous-Montfort au sein de la CLECT

Résultat du vote : pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Gérard BERRÉE